

Les mares : de la création à la gestion

Le Contrat de Rivière Senne a le plaisir de vous annoncer la naissance d'une nouvelle mare à Saintes !

En collaboration étroite avec de nombreux partenaires (**Administration Communale de [la Ville de Tubize](#), [Ecole Arc-en-Ciel](#) et [Ose le vert, recrée ta cour](#)**), notre équipe s'est impliquée dans la création d'un petit plan d'eau d'une vingtaine de m² dans le terrain communal qui borde l'école Arc-en-Ciel de Saintes.

Cette petite mare aura avant tout pour vocation d'offrir des conditions propices au **développement de la biodiversité**. A coup sûr, plantes, amphibiens, insectes, mollusques, crustacés et compagnie y trouveront les conditions idéales pour s'y déployer. De plus, le site comportera également une prairie fleurie, des hibernacula (petits abris hivernaux pour les animaux) et une belle variété d'arbres fruitiers.

Par ailleurs, l'objectif est aussi d'en faire **un espace didactique** pour sensibiliser les générations futures aux enjeux de la préservation de la biodiversité.







En automne, entretenez vos mares et vos étangs.

Nous profitons de cette bonne nouvelle pour vous rappeler que l'automne est la saison idéale pour entretenir vos plans d'eau.

Enfilez bottes et gants imperméables, munissez-vous d'outils non tranchants et non perforants, et mettez vos mains dans l'eau pour retirer la masse de plantes qui colonise chaque année le milieu aquatique.

Il est généralement recommandé de laisser au minimum les 2/3 de la surface du plan d'eau libre de toute végétation. N'oubliez pas de laisser les plantes gérées quelques jours sur le bord de la mare/l'étang pour permettre aux animaux de regagner leur habitat.

Enfin, si vous croisez une plante aquatique qui a tendance à proliférer dans votre plan d'eau, n'hésitez pas à envoyer une photo au Contrat de Rivière Senne, car il pourrait s'agir d'une espèce exotique envahissante!